

## STRATÉGIES POUR UN PLAN RÉGIONAL D'UTILISATION ET DE VALORISATION DU PAYSAGE DE LA VIGNE : EXEMPLES EUROPÉENS ACTUELS

Carlo Salussolia, Valérie Obino\*

La richesse renfermée dans le paysage viticole valdôtain demande la création d'un processus de sauvegarde partagé et multidisciplinaire. C'est dans ce but que nous présentons des exemples d'autres expériences contemporaines de gestion des vignobles en cherchant des indications d'instruments et de stratégies pour la sauvegarde et la valorisation des aires viticoles présentant un intérêt au point de vue paysager ou de la conservation du territoire. Il s'avère fondamental de déterminer des initiatives de développement pour faire revivre le système diffus de ressources et créer une sorte de tissu connectif du patrimoine historique et culturel, en saisissant également la vocation de chaque zone viticole : réhabilitation, tutelle, nouveau modèle de développement.

### Les « bonnes pratiques » pour le paysage de la vigne

Les expériences en mesure d'exprimer une créativité, un dialogue avec le contexte paysager, une efficacité dans la communication/diffusion des valeurs du paysage, en impliquant la société civile, représentent « une contribution précieuse afin d'encourager une attention plus marquée et une conscience plus mûre vis-à-vis de la qualité de nos paysages, entendue non seulement comme expression culturelle historique, mais aussi comme création contemporaine tournée vers l'avenir ». <sup>1</sup> Les paysages de la vigne sont le fruit exemplaire d'une construction indissolublement liée à l'activité humaine. Cet ensemble complexe, caractérisé par des situations territoriales très différentes, est un patrimoine où l'on perçoit à la fois une fragilité,

causée non seulement par les conditions physiques des ressources, mais surtout par l'ensemble des pressions intenses qui sont en train de les modifier et qui entraînent des formes de dégradation souvent liées à l'homologation et à la perte d'identité des paysages. En tant que manifestation des relations entre les éléments naturels et l'homme, le paysage représente une ressource culturelle complexe, dont la gestion ne peut découler d'actions visant la tutelle des différentes composantes. « Il exige, au contraire, la capacité de reconnaître les caractères distinctifs des différents paysages, de comprendre leurs relations, d'interpréter leurs évolutions possibles. La tutelle de la qualité d'un paysage, comme expression non seulement du passé, mais aussi du présent, requiert cette conscience pour construire de nouveaux paysages et pour réhabiliter ceux qui sont dégradés ». <sup>2</sup> Il est donc conseillé de s'inspirer de la méthodologie mise au point par les pays impliqués dans le projet communautaire « PAYS.DOC » sur le paysage méditerranéen (de nombreuses régions espagnoles, italiennes et françaises pour le projet Interreg IIIB Medocc) qui ont réalisé une recherche efficace des meilleurs cas de « bonnes pratiques » en fondant le Prix Méditerranéen du Paysage. Le but était donc de sensibiliser les élus, les techniciens et les opérateurs locaux sur les questions paysagères, ainsi que de contribuer, par le biais de la sélection de cas concrets dans les différents domaines du paysage méditerranéen, à l'élaboration d'activités de projet, comme l'Observatoire et les Guides.



1. Le paysage en transformation constante : de nouvelles formes de culture après l'abandon.  
(V. Obino)



[PAYS.DOC] Osservatorio virtuale del paesaggio mediterraneo

Il vino carema

Le vigne del carema (ove nebbioso) si trovano ai piedi delle montagne su terrazzamenti ricavati dalla roccia, sopra i 350 metri d'altitudine. La coltivazione è a topie: pergolati con plásti in pietra che durante il giorno accumulano il calore che rilasciano nella notte, moderando, in questo modo, lo sbalzo termico.

I balmetti di S. Germano

In località Quinto di San Germano vi sono delle costruzioni tipiche della zona denominate balmetti (dal XVIII secolo) adibite alla conservazione dei prodotti agricoli, soprattutto il vino. Sono stati edificati vicino a delle cavità naturali della Serra attraverso le quali le correnti d'aria formano un microclima costante: un esempio di architettura spontanea in cui ambiente e fattore economico possono convivere.

Quassolo

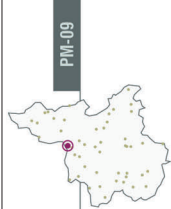
Il centro di Quassolo si sviluppa ai piedi del monte Gregorio (1953 m) sul versante orientale del massiccio della Cavallara, una corona di vette sui 2000 metri che fungono da spartiacque fra la Valchiusella, la Val d'Aosta e la valle della Dora Baltea. Il casello, immerso tra i vigneti, fu edificato anticamente nel paese, che forse verso la prima metà del XIII secolo, inoltre, ospitò il tumulo celtico della valle che successivamente diede origine ai comuni su entrambi le sponde della Dora.

La Dora Baltea e l'autostrada A5

La Dora Baltea è un affluente di sinistra del Po, nasce sul Monte Bianco in Val d'Aosta a 1400 metri d'altezza e dopo 160 km sfocia nel Po vicino a Chivasso. Nel tratto piemontese, in particolare fra Carema e Irea, sulla riva destra della Dora, quasi parallelamente, transita l'autostrada A5, detta l'autostrada della Val d'Aosta (140 km da Torino sino all'altipiano del Monte Bianco).

Settimo Vittone

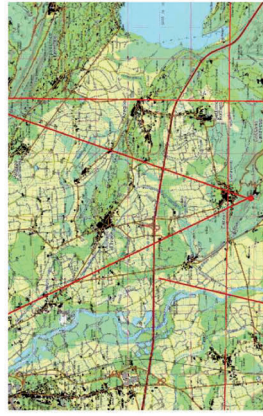
Il territorio di Settimo Vittone è compreso tra la riva sinistra della Dora Baltea e le pendici della Coma di Mombatore, salendo in altezza si trovano viti, boschi di castagni, betulle e faggi, infine molti pascoli nella zona alpestre. Il centro si sviluppò dopo la costruzione della strada Irea-Aosta nel I secolo a.C. La collocazione della pieve di S. Lorenzo si collega sia alla strada Irea-Aosta sia alla via Francigena ed era inserita in un complesso fortificato.



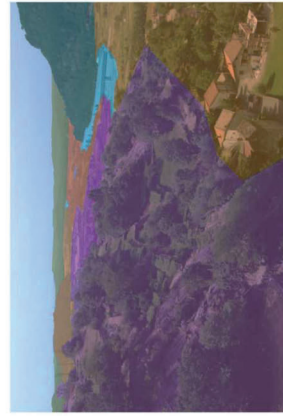
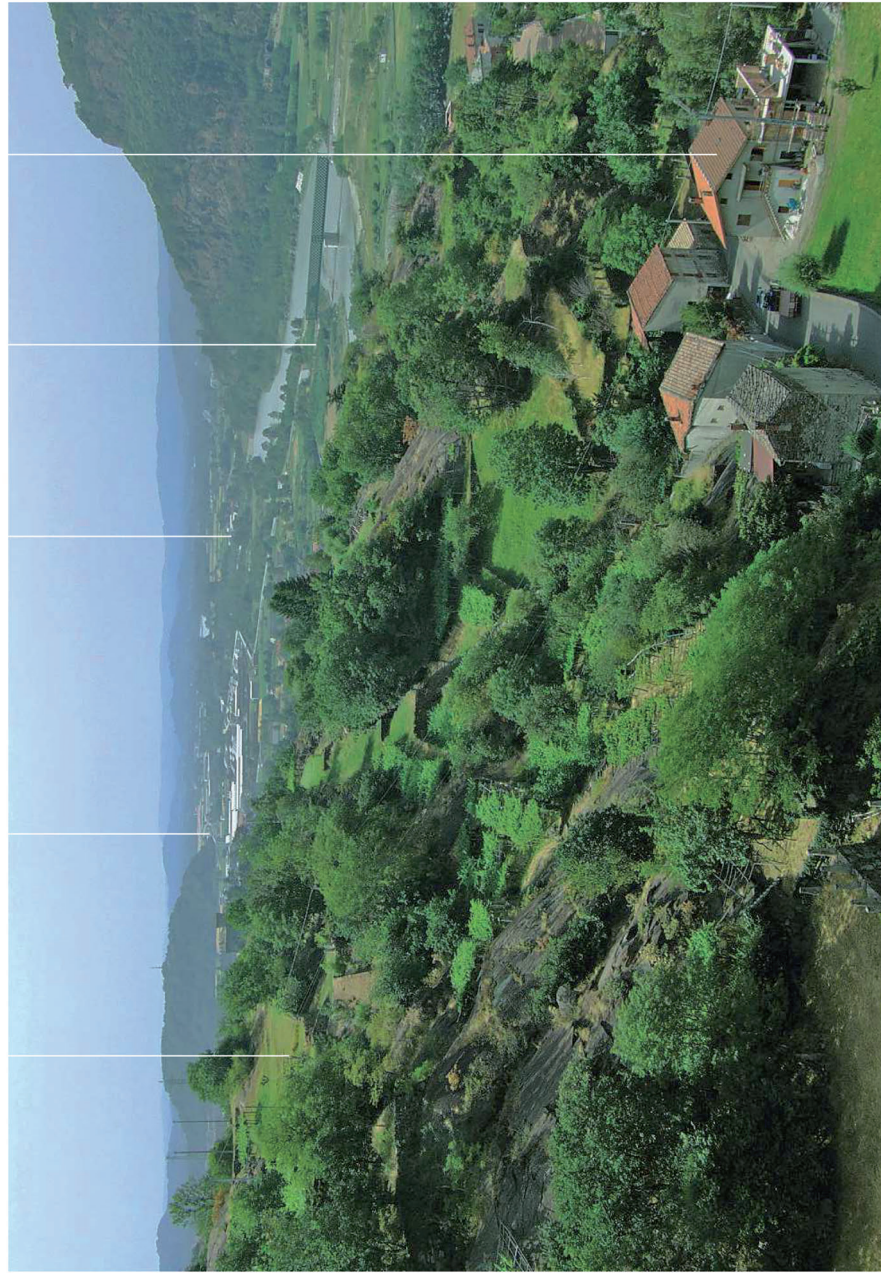
La valle della Dora Baltea

Punto di ripresa: Pieve di San Lorenzo a Settimo Vittone (Torino)

Montagna	<input type="checkbox"/>
Collina	<input type="checkbox"/>
Pianura	<input type="checkbox"/>
Litorale	<input type="checkbox"/>
Mare	<input type="checkbox"/>
Urbanità	<input checked="" type="checkbox"/>



Osservando la valle della Dora Baltea a Settimo Vittone dalla pieve di San Lorenzo, complesso preromano costituito da chiesa e battistero, si nota come vi sia una mancanza di "confini": la vallata non possiede una testata e aperta sia sul Canavese sia sulla Val d'Aosta, diventando, così, una porta naturale verso l'Europa occidentale. Il territorio è adagiato fra i due versanti del fiume, tra il massiccio della Cavallara (2516 m) sul versante destro orografico, dirupato, umido e boscoso (castagni, betulle, roveri, irasini, pini larici e le cipressi) e Mombatore (2371 m) nel versante sinistro, che si presenta poco ripido e luminoso. Infatti sono favonici l'agricoltura e l'allevamento (la montagna è cosolata di balte). Il fondovalle è caratterizzato da depositi alluvionali formati d'ossa sui quali sorgono Tavagnasco, Settimo Vittone, Carema e alcune delle ingegnose vigne su gradoni. La vallata, oltre che dalla Dora Baltea, è attraversata da due importanti vie di comunicazione: l'autostrada A5 (Torino - tratto del Monte Bianco, circa 140 km) e l'antica via Francigena, l'itinerario che i pellegrini medievali seguivano per raggiungere Roma. Verso il 930 l'arcivescovo Sigefrico di Canterbury compilò una sorta di diario sul viaggio di ritorno da Roma; nel Canavese il tragitto andava da Settimo Vittone sino a Piverone, percorrendo parte della vallata e quasi tutta la Serra d'Ivrea.



- Il monte Gregorio
- Autostrada A5
- Corona alpina
- Insediamenti storici
- Terrazzamenti e vigneti
- Dora Baltea
- Quassolo (espansione recente)

2. Un exemple de fiche d'observation du paysage. ([www.paysmed.net](http://www.paysmed.net))



### **Abandon et retour problématique**

La Région Vallée d'Aoste est caractérisée par un phénomène marqué d'abandon des zones de montagne et du secteur agricole en général. En effet, la réalité viticole a subi la dégradation de zones étendues, due à une double agression : l'abandon et les altérations causées par l'urbanisation ou par les transformations d'infrastructures. Ces dernières années, toutefois, il y a eu une reprise, même en ce qui concerne l'impact visuel. L'attention des politiques récentes d'administration du paysage envers la dégradation hydrogéologique et l'homologation du paysage a également eu des retombées positives sur la vigne. Parmi les paysages cultivés, les vignobles sont les plus riches de signes caractérisants et, aussi bien pour ce qui est de leur position (sur les versants et les cônes de déjection de la vallée centrale) qu'en ce qui concerne la visibilité des rangées, ils constituent une image typique du caractère complexe du paysage valdôtain.

Le phénomène du dépeuplement de la montagne, qui caractérise le paysage alpin actuel, a commencé à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle. L'arrivée du chemin de fer en Vallée d'Aoste a marqué le passage d'une économie traditionnelle de type autarcique à une nouvelle économie de marché. Une façon de vivre, qui avait trouvé son équilibre au fil des siècles, a brusquement été mise en discussion et condamnée très rapidement, avec des conséquences inimaginables pour l'époque. L'abandon a tout d'abord concerné les territoires de la montagne, puis ceux de la plaine. Le taux de natalité élevé de cette période cache, en réalité, les vrais chiffres de ce phénomène : le chercheur Bernard Janin a estimé que, de 1881 à 1911, presque 21.000 Valdôtains ont émigré.

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, la nécessité de main-d'œuvre due à l'industrialisation naissante en plaine, néanmoins considérée avec méfiance par les montagnards, a provoqué un mouvement migratoire de travailleurs, en particulier originaires de la Vénétie. En même temps, après la première guerre mondiale, l'émigration massive vers l'étranger des Valdôtains de souche, provenant surtout de la zone de la montagne, reprend. Dans le fond de la Vallée, plus riche économiquement, la population a augmenté de 68% de 1911 à 1951, alors qu'en montagne elle a diminué de 18%.

À partir des années 1950, les Valdôtains n'émigrent plus à l'étranger, mais le phénomène de leur descente vers la plaine s'amplifie et de nouveaux immigrés, cette fois originaires du Sud de l'Italie, arrivent pour les chantiers des barrages et des tunnels. Malgré les aides de l'Administration régionale, le dépeuplement des vallées latérales et des versants de la vallée centrale continue et s'aggrave, sauf dans les communes où commence l'essor du tourisme d'été et d'hiver.

Pour conclure, si l'on compare les recensements de 1871 et de 1991, la population de la plaine a augmenté de 159%, alors que celle de la montagne a baissé de 34%, car les ressources de l'agriculture et de l'élevage ne sont pas suffisantes pour permettre à un grand nombre d'habitants d'avoir un bon niveau de vie. Seules les stations touristiques de haute montagne maintiennent leur population. En revanche, la montagne de l'envers, le secteur le plus pauvre, a perdu 50% de ses habitants.

Dans les villages où la population dépasse un certain seuil de vieillissement, il faut parvenir à développer des formes d'élevage modernes et à utiliser les ressources du milieu naturel à des fins touristiques, de façon à attirer de nouvelles couches de population. Les habitants de Valsavarenche, de Saint-Nicolas et de la colline de Saint-Pierre en fournissent de bons exemples. Cette évolution délicate doit avoir lieu grâce à une fusion harmonieuse des valeurs d'hier et de celles d'aujourd'hui. La Vallée d'Aoste a la chance de posséder un paysage en grande partie encore intact et riche de signes, souvent lisibles, qui en racontent l'histoire et le caractère complexe. L'homme anime le paysage non seulement avec les signes qu'il y a imprimés, mais aussi de sa présence physique. Il est donc fondamental qu'il s'en occupe à nouveau.

Nous savons que, quoi qu'il en soit, ces paysages sont destinés à se transformer, mais il faut conserver le double message qu'ils transmettent : depuis toujours, les Alpes constituent un milieu naturel qui change sans cesse et leur anthropisation a représenté un processus d'adaptation actif à ce changement. Ce sont l'accélération et la nature globale du changement qui rendent particulièrement grave, aujourd'hui, la disparition du genre de vie traditionnel et de son paysage. Il existe, cependant, quelques lignes d'action qui peuvent nous aider à trouver des solutions efficaces : par exemple, la connaissance scientifique du milieu alpin et ses applications les plus adaptées sur le plan technologique peuvent, en partie du moins, remplacer les longs processus d'adaptation basés sur l'expérience. Il faut éviter la conservation nostalgique et régressive et, au contraire, relever le défi lancé aux nouveaux habitants-constructeurs en cherchant de nouvelles voies à parcourir. Le processus de simplification, de « typicisation » et d'archaïsation souvent en œuvre dans les régions alpines risque d'effacer les spécificités et les différences historiques de ces territoires, de les transformer en décors pour la mise en scène d'une montagne répondant à l'imaginaire urbain. Si l'industrie touristique permet aux Alpes et à ses habitants de pouvoir continuer à vivre, il est également vrai qu'elle réduit très souvent les diversités à un répertoire d'objets standardisés destinés à l'achat et à la consommation. Toujours plus typiques, les différentes zones de la chaîne des Alpes apparaissent toujours plus semblables, privées de leurs différences historiques.

### **Le Plan Territorial Paysager et le Programme de Développement Rural**

Le territoire valdôtain est doté d'instruments appropriés pour les actions de tutelle et de valorisation. Le Statut d'Autonomie de 1948 attribue à la Région autonome Vallée d'Aoste une compétence primaire en matière d'urbanisme et de tutelle du paysage. Dès le début de l'autonomie, la conscience de la nécessité d'une action synergique de protection du territoire est apparue face à la lourde agression de la spéculation dans le secteur du bâtiment. C'est ainsi qu'est née la L.R. 3/1960, destinée à régler la construction, l'urbanisme et la tutelle du paysage, qui déclarait le territoire de la Vallée d'Aoste « beauté naturelle d'intérêt public et zone à l'intérêt touristique particulier ». En 1998, l'approbation du PTP (Plan Territorial Paysager) découle directement de ce critère, des sollicitations de la

loi Galasso (L. 431/1985) et de l'engagement politique conséquent. Elle a amené à la révision globale des lois d'urbanisme régionales (L.R. 11/1998) et à la nécessité d'une adaptation des plans régulateurs communaux, mais elle a surtout introduit de nouvelles stratégies de développement durable et de valorisation de caractéristiques environnementales et culturelles.

Pour ce qui est de certains objectifs stratégiques, dont celui de la protection et de la valorisation des images de l'identité formelle du paysage la plus intéressante, les critères d'évaluation contenus dans la relation de programmation générale des orientations du PTP ont été déterminés en tant qu'aspects reconnus comme significatifs de leur territoire par les habitants et emblématiques pour les visiteurs. La vigne appartient à deux typologies de paysages (en terrasses avec cuvettes anthropisées ou de fond de la vallée dans la vallée centrale) et aucune distinction n'est établie entre ses différents états de conservation. Le patrimoine à valoriser comprend les zones à valeur historique, agricole et paysagère, en particulier dans les espaces non bâtis situés entre les agglomérations ; les orientations (qui ne sont pas des contraintes) visent la requalification des activités agricoles avec les habitations et les services qui y sont liés, afin d'améliorer les formes d'utilisation du sol traditionnelles et les conditions de vie des communautés locales, ainsi que de conserver les paysages agricoles et leur patrimoine culturel.

Le PTP oriente l'action de tutelle et de valorisation des biens paysagers et environnementaux cités par la L. 1947/1939 et par la L. 431/1985. Avec une réglementation expressément prévue, la Région prescrit l'adaptation des instruments généraux d'urbanisme au PTP. Enfin, l'alinéa 2b de l'article 40 des *Dispositions d'application* déclare que, dans les zones à l'intérêt paysager, historique, culturel ou documentaire et archéologique particulier, « il y a lieu de conserver, de maintenir et, chaque fois que cela s'avère possible, de remettre en état les composantes du système des urbanisations traditionnelles, y compris les signes du paysage rural et du tissu infrastructurel (sentiers, parcours, rus, rangées, vergers, etc.), toute intervention susceptible de compromettre la lisibilité ou la jouissance globale des aires en cause devant être évitée ; dans les vignobles il importe par ailleurs de préserver les terrasses artificielles, les ouvrages anciens (les colonnes en pierre, par exemple) et les éléments naturels (tels que les gros rochers) qui en font partie intégrante, les signes de la parcellisation et tout autre élément contribuant à l'image globale du paysage ».

Le PTP est donc orienté vers la conservation des paysages agricoles et de leur patrimoine culturel. Malheureusement, toutefois, bien que le terme d'approbation des variantes substantielles ait été fixé à la fin de 2005, il y a des retards importants dans l'adaptation des PRG (Plan Régulateur Général) au règlement régional en matière d'urbanisme et de territoire (L.R. 11/1998 et PTP) : une seule commune a conclu la procédure d'approbation du plan ; dans 19 communes, l'adaptation est en cours ; dans les 54 communes restantes, l'ébauche de variante générale est encore en train d'être élaborée.

Le PDR (Plan de Développement Rural) 2000-2006 Annexe D prévoyait des investissements (financements

couvrant jusqu'à 55% des frais admissibles) dans les exploitations agricoles pour différentes typologies d'intervention, dont la restructuration totale et/ou partielle de vignobles en rangées et/ou sur pergola, ainsi que le fait de replanter des vignobles avec des cépages autochtones recommandés et autorisés, pour la production de vins de qualité, dans le respect des normes qui réglaient les mesures d'application des dispositions communautaires en matière de potentiel viticole (Règlement CE n° 1493/99). Il manquait, toutefois, des règles précises concernant les caractères du vignoble historique et leur tutelle spécifique. Quoiqu'il en soit, les mesures de restructuration et de reconversion des vignobles prévues par l'OCM (Organisation Commune des Marchés) n'ont jamais été appliquées en Vallée d'Aoste. Le régime de restructuration qui s'applique à la reconversion variétale, à la position/plantation différente des vignobles et aux améliorations des techniques de gestion des vignobles en relation avec l'objectif du régime, n'était pas appliqué à la replantation normale des vignobles ayant atteint le terme de leur cycle de vie naturel ;<sup>3</sup> par ailleurs, ces interventions ne sont pas prévues par les mesures cofinancées du PDR pour la période 2007-2013. Il y est souligné que « D'après les dernières données ISTAT (SPA 2003), il y a aujourd'hui 1.442 exploitations fruitières qui couvrent, au total, presque 400 ha et 1.689 exploitations viticoles qui occupent une surface de 550 ha environ. En ce qui concerne la période allant des relevés du dernier recensement (2000) aux SPA 2003, les surfaces plantées d'arbres fruitiers ont remarquablement diminué, alors que les surfaces viticoles ont légèrement augmenté ; le nombre des exploitations a diminué dans les deux cas.

Pour ce qui est de la vigne, notamment, il y a deux types de viticulture en Vallée d'Aoste : l'une spécialisée et l'autre non spécialisée. Elles sont très différentes en ce qui concerne aussi bien la production que la gestion. La viticulture non spécialisée comprend l'activité exercée à temps partiel sur de (très) petites surfaces, qui joue un rôle fort important en termes d'entretien et de protection du territoire et qui, donc, doit être maintenue en vie même si elle ne s'avère pas toujours rentable sur le plan économique. Ainsi, alors que les exploitations viticoles spécialisées ont essentiellement besoin d'une expansion de leur surface pour leur croissance, les exploitations non spécialisées manifestent plutôt des exigences en termes d'intégration du revenu pour éviter l'abandon ». <sup>4</sup> De plus, dans le PDR actuel, il est mis en évidence que, pour la vitiviniculture, il est nécessaire de :

- appliquer de nouvelles technologies et utiliser de nouvelles machines permettant d'améliorer les conditions de travail, surtout sur les versants en forte pente ;
- mettre encore davantage en valeur les productions déjà protégées par l'Appellation d'Origine Contrôlée régionale *Valle d'Aosta - Vallée d'Aoste*, afin d'améliorer la compétitivité sur le marché des exploitations et des coopératives vitivinicoles valdôtaines ;
- investir dans la recherche et dans les expériences visant la redécouverte de cépages autochtones, même en termes de possibilité de diversification de la production pour les exploitations ;
- réduire l'utilisation d'engrais chimiques et de pesticides.



### **Le caractère marginal : un atout et une faiblesse**

L'atout et, en même temps, la faiblesse des zones viticoles héroïques réside justement dans leur isolement et dans leur marginalité. C'est ce qui leur a permis de conserver certains caractères historiques authentiques et, malgré le dépeuplement et la disparition des modes de vie traditionnels, de survivre comme terre vivante. Dans la région, d'autres lieux et d'autres activités ont attiré les touristes et focalisé l'attention. Le fait que les viticulteurs sont souvent amateurs a contribué à préserver du processus de désagrégation qui a touché d'autres zones. Cette situation en suspens - où l'isolement relatif (économique et d'image) a permis de conserver le milieu naturel et de nombreuses caractéristiques du paysage viticole historique, mais où il est difficile de comprendre quelles directions prendra la marginalité à l'avenir - concerne aussi le destin de la montagne construite de certaines vallées, où la vie physique paraît s'être interrompue brusquement avec la fuite vers la plaine.

Pour ces terres aussi, il faut trouver un projet d'identité et de développement. En Vallée d'Aoste, il est certain que les aides et les financements régionaux pour préserver la montagne traditionnelle sont importants et peuvent réellement faire la différence par rapport à d'autres régions plus pauvres. Il est fondamental, toutefois, qu'il y ait également le partage collectif d'un projet économique et touristique, d'identité et d'image, aussi bien pour conserver, valoriser et transmettre le patrimoine de traces physiques inscrites à un endroit que pour réfléchir sur l'opportunité des configurations et des transformations physiques de l'environnement actuel. La conscience et l'attention que l'on a vis-à-vis de sa propre identité et de sa propre histoire - également exprimées par les architectures et par les constructions, par les façons dont le terrain a été et sera modelé - sont fondamentales pour avoir un projet de développement crédible et durable.



3. Poteau de tête de la vigne, véritable symbole totémique.  
(V. Obino)

Il faut encourager des projets pour l'étude et la conservation du patrimoine local, des initiatives de développement touristique répondant aux vocations environnementales des vallées. Il est nécessaire, en somme, d'exploiter l'éventail de possibilités et de ne pas penser qu'il suffit de se replier sur le passé, de faire l'éloge aveugle de la marginalité pour échapper aux changements. Dans les Alpes, terre de frontière et de contacts, on a besoin de projets et de réalisme. La réhabilitation qualitative de ce qui existait précédemment indique une voie possible à parcourir pour le futur.

Ainsi, dans ces lignes directrices, la clé de voûte de l'itinéraire est constituée par la mise en évidence de l'alliance entre la tradition et la modernité, le passé et le présent, les influences locales et les apports extérieurs, la valeur historique des paysages et la nécessité qui en découle d'une étude et d'un projet contemporain pertinent.

### **Objectifs d'un Plan régional d'utilisation pour la renaissance du paysage des vignobles**

Notre recherche sur le territoire et l'examen des caractéristiques et des composantes du paysage viticole valdôtain ont donc mis en évidence, tout d'abord, la nécessité de comprendre les caractères propres de ces lieux et de leurs règles afin d'augmenter l'intérêt envers ce qu'ils possèdent d'unique, pour que tous deviennent conscients de leur complexité et s'en sentent concernés, afin de les transformer en références identitaires.

En deuxième lieu, la nécessité de l'organisation d'un plan d'utilisation et d'orientations concrètes pour sauvegarder et mettre en valeur ces paysages s'est fait sentir.

Les 3 objectifs principaux de ce plan peuvent être résumés ainsi :

1. OBSERVATOIRE - faire connaître le paysage suivant la définition établie dans le cadre de la conférence européenne du paysage, paraphée à Florence en l'an 2000 (la façon dont le territoire est perçu par la population). Le champ d'action doit donc être étendu aussi bien aux paysages ordinaires qu'à ceux qui sont dégradés ou compromis. La connaissance des différentes situations représente le premier pas pour les mettre en valeur. D'où l'exigence d'un observatoire des paysages de la vigne par le biais de la création d'une banque de données commune (avec la collaboration des autres assessorats intéressés) et l'archivage de photographies qui ne jouent pas un rôle purement documentaire, mais qui portent un nouveau regard sur les paysages viticoles ;

2. LIGNES DIRECTRICES - identifier les bonnes pratiques pour le paysage de la vigne et élaborer des lignes directrices pour une gestion correcte de ses transformations (supports utiles à appliquer aux instruments de la politique territoriale et aux interventions privées). De plus, le guide pourrait faire connaître des exemples significatifs et fournir des propositions concernant le paysage viticole, en présentant des expériences emblématiques, des interventions publiques ou privées (plans, programmes, œuvres architecturales ou infrastructurelles, activités de gestion, expériences de sensibilisation ou réalisations artistiques) qui soient porteuses d'une attention particulière envers les thèmes du paysage ;



4. Avise. La pergola devient un espace domestique  
(V. Obino)

3. ACTIVITÉS - programmer des activités finalisées non seulement à la surveillance constante des changements en cours mais aussi à une sensibilisation sur deux thèmes fondamentaux : l'identité culturelle du territoire et la qualité des paysages. Ateliers, publication d'un guide des paysages viticoles valdôtains et organisation d'un parcours thématique intégré, visites sur le territoire pour observer le paysage, réhabilitation ciblée, constitution de zones protégées, d'un musée vivant, de zones où profiter de la nature ou d'un parc rural.

#### **Le concept de musée vivant et de parc rural**

Ces paysages de la viticulture héroïque sont de véritables musées vivants, car ils renferment les contenus et les réponses aux questions que se posent ceux qui les traversent. Ce n'est qu'en se plongeant dans ces paysages que l'on commence à en percevoir le charme et le caractère complexe. Toutefois, pour les comprendre et pour entrer en contact avec eux, nous avons besoin de faire l'expérience de la terre, de la toucher directement. Quand les touristes italiens et étrangers se promènent sur les petites routes et sur les chemins muletiers entre les murs en pierre sèche et quand ils s'arrêtent pour cueillir les mûres des ronces enracinées sur les murs, ils ne pensent pas aux efforts qu'ont demandés ces pierres. Pour comprendre cette réalité, qui, jusqu'à il y a quelques dizaines d'années, rythmait la vie des habitants de ces lieux, il est fondamental de lire *Solo le pietre sanno*,<sup>5</sup> véritable hymne poétique à la vie paysanne, avec des témoignages écrits et des images d'une efficacité rare et de toute beauté. Le paysage naissait alors du rapport de nécessité liant les personnes et leurs lieux de vie ; les cartes pouvaient être lues comme de véritables indicateurs du milieu (les terres couvertes de vignobles étaient sans aucun doute les meilleures). C'est pourquoi la création de parcs ruraux,

c'est-à-dire de zones de conservation du patrimoine culturel de la civilisation paysanne, est nécessaire.

Ceux-ci contribueraient à mieux faire comprendre à tous l'histoire de l'homme et du territoire, à apprendre à lire le langage des pierres choisies et ordonnées avec soin ou celui des pergolas formant comme des jardins suspendus. Ce besoin du contact avec les racines et de la protection de la nature, non seulement comme fin en soi (comme dans les parcs nationaux), mais pour vivre en équilibre avec l'environnement, est évident. Aujourd'hui, nous oublions que l'agriculture est liée à la nature. Peut-être faut-il que naisse l'agriculture récréative, sorte de salle de gymnastique pour le corps et pour l'esprit. Les espaces verts urbains ne peuvent suffire : c'est l'espace rural qui est nécessaire pour créer la chaleur de la terre, qui doit être manipulée directement (pour semer, récolter, rendre le lieu accueillant). La beauté de la nature n'est point l'apanage des parcs urbains ou nationaux. De plus, les coûts de gestion d'un parc rural sont très faibles, car ils sont partiellement compensés par des revenus agricoles. La conservation du paysage a besoin d'une gestion active.

Il est nécessaire de faire l'expérience du paysage héroïque pour le comprendre. Pour faire vivre le paysage à celui qui en profite et qui le contemple, il faut stimuler les cinq sens, toute la gamme des sensations, créer un système d'utilisation qui ne soit pas uniquement basé sur des expériences visuelles et intellectuelles. Les efforts physiques pendant le parcours (par exemple, la montée des escaliers historiques d'accès aux terrasses) sont également nécessaires pour apprécier ce paysage.

En Italie, on recense comme parcs ruraux le Parco Agricolo Sud de Milan, le Parco dell'Alta Murgia dans les Pouilles, vu comme laboratoire de restauration environnementale et de reconversion productive pour la relance des zones





5. Arvier. Le charme automnal des paysages de la vigne, espaces à explorer avec les cinq sens. (V. Obino)

de l'intérieur considérées comme de nouvelles frontières en mesure de satisfaire la demande touristique avec des solutions différentes par rapport aux solutions traditionnelles et pour encourager l'installation des jeunes, puis le Parco Altire di Polazzo et le Parco rurale di San Floriano dans le Frioul, géré par l'ERSA (Agence régionale pour le développement rural).

#### **La connaissance du paysage de la vigne à travers un parcours à l'échelon régional : la réhabilitation de l'ancien système de liaisons et de rus**

Dans le fond de la vallée, la stratification complexe d'événements innombrables, l'équilibre savant établi au fil du temps sont menacés d'être altérés et submergés par le talonnement des initiatives liées aux activités modernes avec leurs aspects les plus délétères. C'est pourquoi, nous le répétons encore une fois, il est fondamental que les habitants du lieu apprennent, les premiers, à déchiffrer le langage du paysage de la vigne qui, aujourd'hui, n'est plus intimement lié à leur vie quotidienne et n'est donc plus considéré comme une manifestation d'identité. Bien qu'attachés à leur terre, les viticulteurs occasionnels eux-mêmes se placent rarement dans la position de spectateurs, et non seulement d'acteurs, du paysage qu'ils créent par leur travail. Planter un vignoble peut représenter une nécessité, mais le rendre beau et organiser le paysage alentour est l'expression de la conscience de la pente et de la volonté de rechercher toute possibilité d'expression spatiale. C'est ainsi que la valeur paysagère de cette réalité territoriale et l'essence des lieux, le *genius loci* de chaque paysage, échappent à l'homme.

Le fait de montrer la valeur ajoutée que les paysages viticoles recèlent sert à suggérer un nouveau regard et aussi, donc, une nouvelle manière de les vivre et de les projeter. Le projet de tutelle et de sauvegarde part ainsi

d'une vision de l'ensemble du territoire, de la détermination des parties à préserver et de l'intention de permettre concrètement aux habitants d'explorer le territoire proche mais inconnu qui risque de se détériorer. Il faut éviter, cependant, la tendance à la banalisation et à la simplification extérieure du territoire (contrôle formel excessif comme dans certains paysages alpins en Suisse et en Autriche), en suivant au contraire les fragments, les traces et les indices, c'est-à-dire sans se borner à reconstruire des modèles.

Un premier pas a été fait en ce sens avec la mise en œuvre de « LES CHEMINS DES VIGNOBLES - I SENTIERI DEI VIGNETI », un projet cofinancé par l'Union européenne dans le cadre du programme Interreg IIIA Alcotra Italie - Suisse (2000-2006). Les chefs de file de ce projet étaient la Communauté de Montagne Mont Cervin et l'Association valaisanne du chemin des vignobles ; les partenaires valdôtains étaient la Commune d'Aoste et les Communautés de Montagne Mont Émilis, Evançon et Mont Rose. Le projet, qui a entrepris un programme de valorisation transfrontalière du monde de la vigne, avait pour objectif principal la mise en valeur d'un parcours de randonnée par le biais de la réalisation d'un itinéraire le long du tracé de la Voie Francigène, traversant les plus beaux vignobles du Canton du Valais et de la Vallée d'Aoste (en passant par la vallée centrale, d'Aoste à Pont-Saint-Martin).

La formation d'un circuit de jouissance intégrée à l'échelon régional, en rapport avec les possibilités offertes par le riche réseau de parcours historiques à conserver et avec leur réhabilitation comme tissu connectif fondamental du patrimoine historique et culturel, doit assurément être complétée en unissant physiquement les autres zones viticoles à l'intérêt paysager particulier (d'Aoste à Morgex, en passant par Gressan, par les terrasses abandonnées de Pondel et par l'Enfer d'Arvier), afin de faire





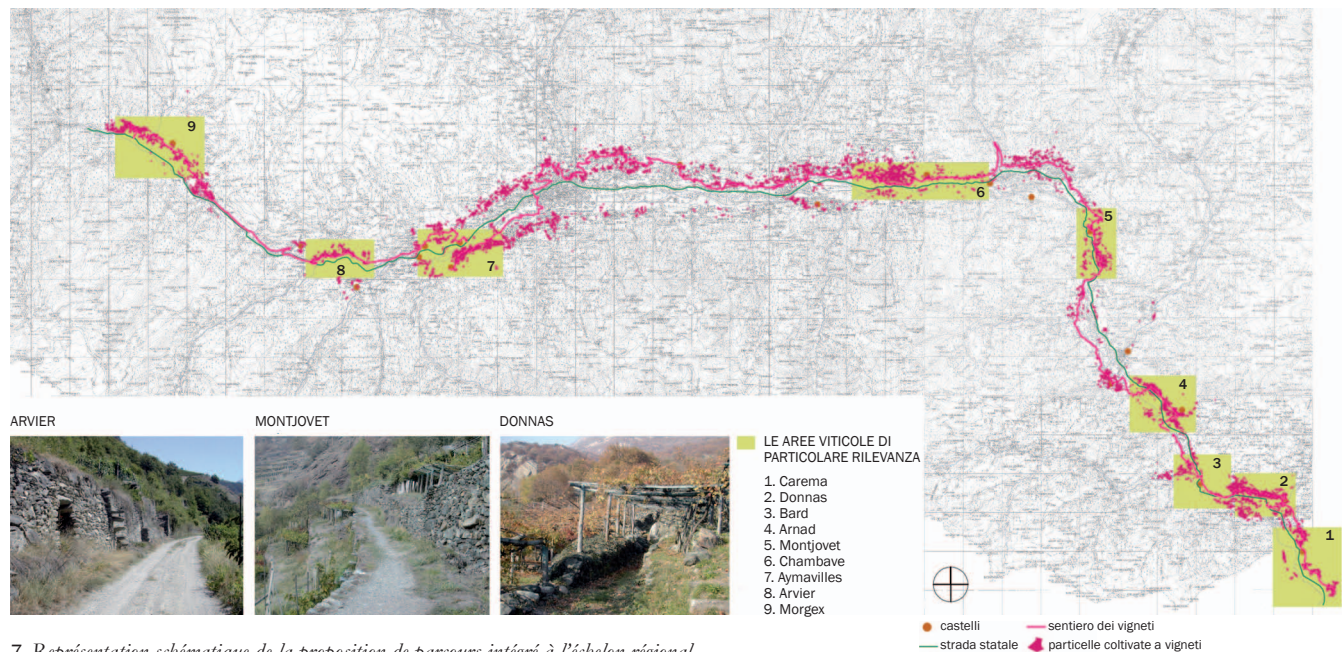
6. De Châtillon à Montjovet à travers les prés et les rangées, le long du « chemin des vignobles ». (V. Obino)

revivre tout le système territorial, jadis caractéristique, du fond de la vallée anthropisé. Le parcours peut se baser sur le paysage historique et architectural, c'est-à-dire sur les éléments qui, bien que possédant une valeur propre, sont étroitement liés au tissu de la culture de la vigne ; c'est le cas, par exemple, des biens d'intérêt historique et religieux (maisons rurales, sites archéologiques, églises, chapelles et oratoires, parcours de pèlerinage), du système des châteaux, des biens d'intérêt productif et collectif (pressoirs, moulins, fours, laiteries, écoles, fontaines, lavoirs, fournaies, scieries, forges, broyeurs).

Ce système paysager et sa signification peuvent maintenant être ramenés à la vie en complétant le parcours du projet « LES CHEMINS DES VIGNOBLES - I SENTIERI DEI VIGNETI » illustré ci-dessus. Cette sorte d'exposition itinérante en plein air accompagne les visiteurs à la découverte des paysages viticoles les plus importants de notre région, ainsi que de l'architecture qui y est liée, pour démontrer que l'univers viticole représente une civilisation qui laisse sa trace dans le paysage et dans les hommes (il produit du vin, mais aussi des constructions, de la littérature, des images, du savoir). Au niveau régional, le projet devrait, synthétiquement, prévoir un parcours utilisable de façon concrète (promenades, randonnée, VTT, tourisme équestre), en mesure de conférer une continuité aux ressources qui existent. En Suisse, par exemple, la réalisation de sentiers pédestres didactiques est très répandue (Musée de la vigne et du vin entre Sierre et Salquenen, Chemin des vignes de Lavaux, etc.).

Le parcours devrait, en particulier, prévoir la réhabilitation et l'entretien de certains tronçons des tracés historiques. L'itinéraire du projet pourrait, en effet, parcourir en grande partie d'anciens chemins muletiers reliant les centres historiques, le long de la route consulaire romaine vers la Gaule et de la Voie Francigène (ainsi que cela a déjà été prévu pour la partie du « chemin des vignobles »). Ces chemins sont rarement fréquentés (sauf par quelques habitants du lieu et par quelques randonneurs) et en mauvais état, à l'abandon et envahis par la végétation.

Le long du parcours réalisé dans le cadre du projet Interreg, des panneaux sont prévus non seulement pour indiquer la direction, mais aussi pour expliquer et illustrer les beautés et les particularités du tracé. De plus, des actions de communication et de sensibilisation ont été entreprises pour inviter les visiteurs à découvrir (surtout dans le cadre des promenades) une dimension méconnue de la Vallée, ainsi que pour stimuler les producteurs à présenter de façon innovante leurs vins et une culture qui a tant contribué à caractériser le paysage.



7. Représentation schématique de la proposition de parcours intégré à l'échelon régional. (V. Obino)



La réhabilitation des routes, en tant qu'éléments architecturaux à part entière, est proposée avec quelques indications générales de conservation : pour le revêtement de tout le parcours, la conservation, la redécouverte et l'aménagement des empièvements d'origine là où ils existent toujours (réaménagement des pierres retrouvées sur place suivant une texture irrégulière), la consolidation des murs en pierre sèche, le désherbage et le contrôle de la végétation envahissante, la surveillance du régime des eaux, la mise en valeur des anciens rus.

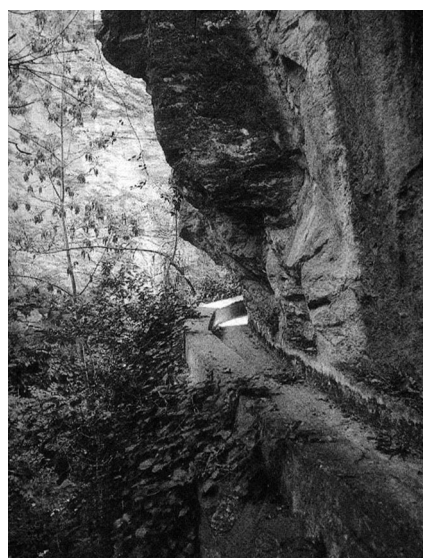
Plusieurs tronçons de l'itinéraire se basent, ensuite, sur un projet de rénovation des rus. Dernièrement, dans certaines régions alpines, comme le Canton du Valais en Suisse ou le Tyrol en Autriche, des parcours didactiques ont été aménagés le long des anciens canaux d'irrigation : ceux-ci ont donc maintenant non seulement une importance remarquable pour l'économie agricole, mais aussi un rôle capital dans le domaine touristique. Il y a, par exemple, des panneaux placés à une distance régulière qui illustrent dans le détail l'ancien système d'irrigation et les curiosités qui y sont liées, à l'aide de textes explicatifs, de photographies et de dessins ; les endroits les plus exposés et les plus dangereux sont dotés de cordes fixes et de parapets pour permettre aux marcheurs de se promener agréablement et en toute sécurité.

Dès 1991, le Conseil d'État du Canton du Valais avait demandé la réalisation d'une étude sur l'état des bisses et sur leur utilisation afin d'en démontrer l'importance dans la société actuelle et de définir une stratégie qui en permette la conservation et la restauration. Un inventaire a ainsi été dressé, avec une véritable carte d'identité de chaque bisse (longueur, année de construction, état de conservation, d'utilisation, de dégradation, etc.) : ce modèle devrait être repris et appliqué dans les autres régions concernées par ce phénomène. Aujourd'hui, en Valais, il y a environ 190 bisses, couvrant une longueur totale de 760 Km et dont 86% servent encore pour l'irrigation, surtout des prés, mais aussi des vignobles, des vergers et des champs. Après avoir été négligés et oubliés en raison de la diminution de leur valeur agricole, due à

l'abandon, dans les années 1970-1980, des cultures intensives (vergers, vignes, cultures de fraises ou de framboises) qui avaient remplacé les prés de fauche, l'essor d'un tourisme plus proche de la nature en a fait des lieux privilégiés pour les promeneurs, grâce aux sentiers qui les longent. Ainsi, de nombreux bisses sont toujours utilisés et préservés de la dégradation : 94 sentiers font partie du réseau des circuits pédestres. La visite des restes des constructions est souvent devenue une activité touristique programmée. Élevant les bisses au rang d'éléments du patrimoine culturel du Canton, cet inventaire a également permis d'avoir accès à des aides pour leur entretien et leur restauration. De cette façon, grâce à leurs différentes utilisations, les bisses ont aujourd'hui une nouvelle vie, même s'ils risquent de perdre complètement leur fonction d'origine.

Le débat sur l'utilisation de ces canaux, ouvert en Suisse depuis les années 1920, oscille entre la volonté d'éviter l'abandon de ces anciens ouvrages et le respect de leur utilité, de leur intérêt esthétique et culturel. Avec leurs bords empreints de fraîcheur, les bisses sont, d'une part, une destination idéale pour les promenades des randonneurs et des touristes (tous niveaux confondus : des parcours faciles, en pente douce et régulière, aux parties exposées qui traversent des gouffres impressionnants et qui mettent à l'épreuve même les alpinistes experts), alors que, de l'autre, ils représentent le témoignage d'une société complexe.

Pour les rus valdôtains aussi, il faudrait trouver une solution qui mette en évidence leur charme, leur complexité et leur rôle historique, sans les héroïser ni les placer hors du temps, mais en évitant l'abandon ou la récréation artificielle. Il faut peut-être simplement accepter que les nouvelles fonctions qu'ils assument impriment leurs marques. Il y a déjà des exemples de réhabilitation : le ru Courtod (Brusson, Ayas, Saint-Vincent), le Grand Ru à Rhêmes-Notre-Dame, le ru Vuillen à Saint-Rhémy-en-Bosses. Dans le cas des zones plantées de vignes, il serait souhaitable que l'on réaménage le ru Chandianaz et le ru Marseiller (en amont de Châtillon et de Chambave).



8. Le système délicat des rus, encore utilisés pour l'agriculture en Vallée d'Aoste et équipés à des fins didactiques dans le Canton du Valais. (G. BODINI, Antichi sistemi di irrigazione nell'arco alpino. Ru, Bisse, Suonen, Waale, Iurea 2002)



Souvent, les rus valdôtains sont encore vivants et toujours utilisés avec leur fonction d'origine, c'est-à-dire pour l'irrigation des terrains agricoles. Leur réaménagement approprié permet donc à l'eau de continuer à couler vers les champs assoiffés, mais les sentiers qui les longent consentent aussi une utilisation touristique. Toutefois, les exigences de la restauration des rus et de leur utilisation pour des promenades touristiques pourront être pleinement satisfaites quand toutes les dimensions seront prises en compte dans le travail de la mémoire. Les parcours ne doivent pas mettre en évidence uniquement des restes, des traces, mais constituer un itinéraire historique, où le promeneur peut entrevoir les hommes qui ont imprimé, à un moment donné (passé ou présent), un petit signe de leur passage, c'est-à-dire rencontrer les projets de ceux qui ont construit et fait fonctionner les rus (parfois de nos jours encore), ainsi que leur contexte économique, social, culturel.

### Les actions de réhabilitation et de mise en valeur du système diffus de ressources

La recherche de signes d'authenticité marqués réside dans la réhabilitation des cépages autochtones et dans l'évaluation de l'importance du paysage viticole traditionnel. En effet, seuls ces signes pourront assurer une véritable originalité à ces lieux et une identité indéniable à ces vins. La tutelle et la mise en valeur du patrimoine environnemental et culturel répondent à des intérêts économiques et sociaux précis. Il s'agit de la condition de base pour la diversification-diffusion du tourisme (qui peut, à son tour, participer de manière décisive à la conservation et à la stabilisation des paysages et des écosystèmes rendus fragiles par les processus d'abandon, en réduisant les menaces de perturbations représentées par les formes les plus agressives du tourisme de masse) et, plus en général, pour un développement du territoire plus équilibré et durable. En ce sens, la protection du patrimoine culturel s'allie inévitablement à celle du sol et des

ressources naturelles. Bien avant de respecter les obligations prévues par les lois nationales de protection, la valorisation du paysage et du patrimoine historique constitue un facteur décisif de qualification et de consolidation de l'identité culturelle du territoire. Suivant cette logique, l'attention doit se déplacer des contraintes et de la défense passive aux actions positives de réhabilitation et de mise en valeur, avec la constitution de zones protégées, de zones où profiter de la nature, la réalisation de circuits, l'assainissement de zones dégradées, la restauration du paysage, des éléments de l'urbanisme et des bâtiments, l'encouragement de nouvelles formes d'utilisation publique, plutôt que de contraintes et de limitations. Il est souhaitable que cette stratégie se répande et s'articule sur l'ensemble du territoire et non seulement dans les zones jugées les plus remarquables ; cela signifie qu'il faut prêter attention au système diffus de ressources, tenir compte des particularités des paysages et considérer de façon unitaire le patrimoine naturel et culturel, ainsi qu'orienter l'action de tutelle surtout vers les systèmes, les réseaux et les contextes paysagers, plutôt que vers les différents biens et les différentes ressources (par exemple, valoriser le Fort de Bard, le château d'Aymavilles ou l'église d'Arnad dans le cadre du contexte paysager plus ample). Nos suggestions sur la manière de mettre en œuvre cette politique de tutelle et de valorisation du paysage viticole laissent bien sûr ouvertes des possibilités d'analyse et d'approfondissements en relation avec d'autres contextes paysagers du territoire, comme le système des bois, la requalification du fond de la vallée et le patrimoine architectural rural.

### Interventions et activités

Dans l'ensemble, le projet doit être cohérent, même s'il prévoit différents types d'intervention suivant les particularités et les vocations de chaque zone :

- la protection absolue du territoire (diminution du risque hydrogéologique),



9. Gressan. Une petite chapelle entre elle aussi en relation avec le système paysager. (V. Obino)





10. Donnas. Les terrasses renferment une grande complexité.  
(V. Obino)

- la réhabilitation des paysages abandonnés mais pouvant encore être utilisés sur le plan productif et/ou paysager,
  - la mise en évidence des caractéristiques et des valeurs des paysages abandonnés ne pouvant être réhabilités mais constituant des fragments du tiers paysage,<sup>6</sup>
  - la tutelle et la sauvegarde des cas exemplaires de vignoble historique productif (détermination des éléments qui constituent le paysage historique et des situations de dégradation en cours, indication des interventions et des modalités de réhabilitation, lignes guides et critères pour les interventions de conservation du paysage agricole historique),
  - la connexion et la requalification du patrimoine historique, rural et lié aux voies de communication (réaménagement des sentiers, accessibilité des éléments historiques et architecturaux, réutilisation des biens productifs aujourd'hui inutilisés),
  - la tutelle et l'exploitation des paysages en terrasses pour la mise en œuvre de nouveaux modèles de développement (accueil touristique, cultures biologiques, chantiers-écoles en plein air, activité didactique, campings, agriculture de loisir),
  - la valorisation des petits centres et la réhabilitation des noyaux ruraux comme lieux d'accueil pour les randonneurs et pour les opérateurs, ainsi que comme services pour le système paysager du musée vivant,
  - la réhabilitation et l'entretien des tracés historiques comme parcours thématique,
  - la proposition standardisée d'un projet concernant les éléments en mesure de répondre aux problèmes liés à l'utilisation de ces zones (accès, aires de repos, signalisation, éclairage, aménagement, entretien et requalification des parcours et de leurs alentours, mise en valeur du paysage agricole).
- En s'appuyant sur le flux touristique qui existe déjà, mais avec des formes différentes (tourisme durable), il est possible d'accueillir le visiteur dans une nouvelle dimension, à laquelle il doit s'adapter.

Le projet paysager essaie de concilier la continuité entre des formes du paysage traditionnel et des expériences productives modernes ; il prévoit la réalisation d'espaces ouverts complexes pouvant être habités par plusieurs populations (locales-contiguës, éloignées-mobiles) dans un territoire fragmenté et varié.

#### **La protection du paysage héroïque de la vigne grâce aux Programmes de coopération**

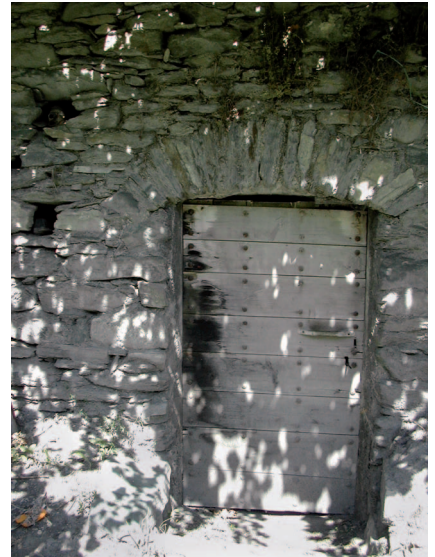
Aujourd'hui, le patrimoine agricole viticole survit grâce à des politiques économiques attentives, en faisant partie de zones de production vinicole AOC. D'une part, cela comporte le maintien de cette culture (l'arrêté ministériel<sup>7</sup> prescrit, pour les systèmes de culture et les opérations de vinification, le respect des habitudes traditionnelles des zones de production) ; de l'autre, cela exige des innovations techniques et productives mettant en danger la conservation des signes et des documents historiques qui sont encore présents. De plus, le territoire est traversé par un système historique intéressant de voies de communication, avec des chemins muletiers empierrés, des sentiers longeant les rus et des routes historiques liées à des bâtiments ruraux : avec les terrasses, ceux-ci façonnent le paysage, le rendant unique.

L'importance de ces paysages se dégage également de la reconnaissance des expériences de protection et de requalification qui ont été entreprises. Le Prix Méditerranéen du Paysage en constitue un exemple ; fondé en 1999 à l'initiative de nombreuses régions espagnoles, italiennes et françaises, avec la collaboration du Conseil de l'Europe et du Ministère italien des Politiques agricoles et forestières, il a été inséré dans le projet « PAYSAGES MÉDITERRANÉENS ET ALPINS », présenté dans le cadre du programme Interreg IIC Medocc. Ce prix a été conçu pour récompenser les meilleurs exemples de réhabilitation et/ou de tutelle du paysage, partagés en plusieurs catégories : projets d'intervention sur des sites ayant une valeur historique ou architecturale ; projets de réhabilitation de paysages abandonnés ; projets de planification du territoire. La première édition du Prix s'est achevée en l'an 2000, après une série de présélections régionales, nécessaires pour évaluer les 80 candidatures présentées ; le jury international a attribué le premier prix au projet de Greve in Chianti (Toscane), visant la réhabilitation d'un paysage historique. Trois projets ont ensuite fait l'objet d'une mention, dont celui de Banyuls (Languedoc-Roussillon), sur la restauration des vignobles en terrasses du Cru Banyuls. Cette initiative a représenté un instrument utile pour faire connaître les problèmes de la viticulture héroïque et pour encourager l'étude de projets de réhabilitation et de mise en valeur des paysages viticoles qui risquent l'abandon.

Vu le succès remporté par la première édition du prix, les organisateurs ont à nouveau proposé cette initiative dans le cadre du projet « PAYS.DOC », avec une deuxième édition, dont les résultats ont été communiqués en 2007. Parmi les 20 projets sélectionnés, 4 ont été récompensés (1 dans chaque catégorie) et 5 ont reçu une mention spéciale ; cette fois, cependant, aucun ne concernait un paysage en terrasses.

L'Espace Mont Blanc, fondé sur la participation des populations locales et géré par une Conférence transfron-





11. *La trame des murs en pierre sèche.*  
(V. Obino)



talière (Vallée d'Aoste, Canton du Valais, Savoie et Haute-Savoie), vise la conservation active et la mise en valeur du patrimoine environnemental et naturel à travers le soutien de l'agriculture de montagne, une stratégie commune de protection des milieux à risque, l'encouragement du tourisme « doux ».

En revanche, le programme de coopération territoriale européenne transfrontalière Italie-France Interreg IIIA Alcotra a comme Objectif stratégique 2 de *Développer des stratégies communes pour préserver et gérer la biodiversité, les ressources naturelles et les paysages de la zone transfrontalière ainsi que des stratégies en faveur de la prévention des risques naturels et technologiques.*

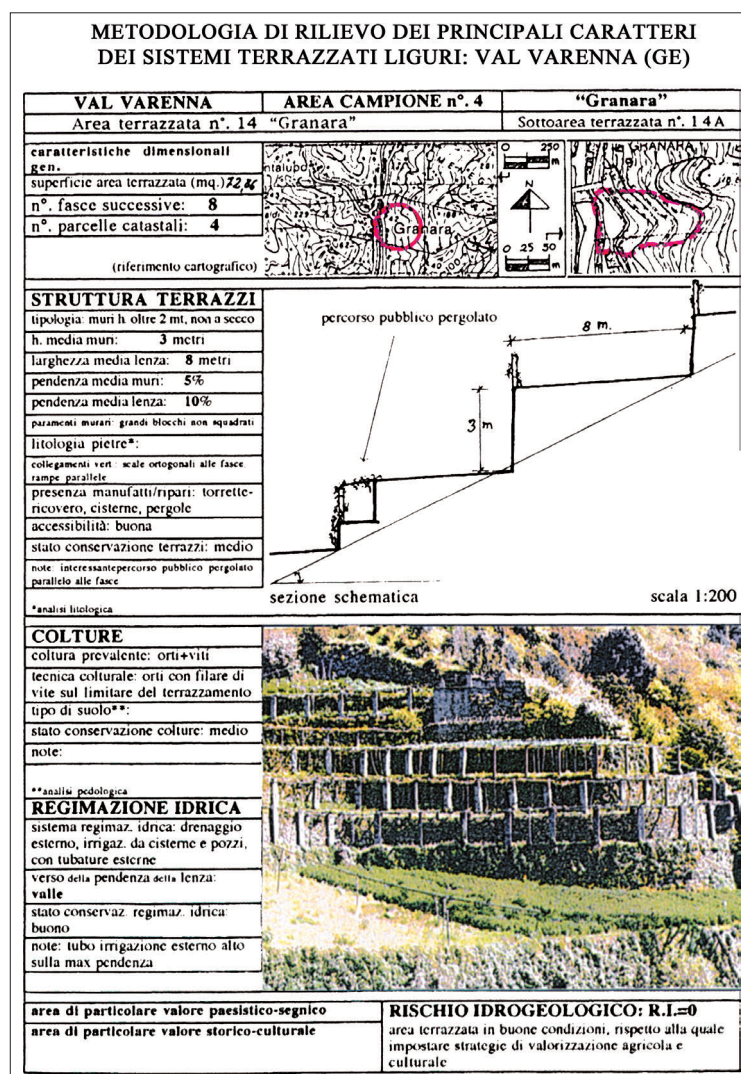
Certains aspects importants sont en particulier soulignés : « Les zones placées sous tutelle apparaissent, toutefois, encore trop fragmentées et on note surtout l'absence d'un réseau de « couloirs écologiques », portions de territoire extérieures aux parcs mais placées en continuité territoriale, en mesure de garantir un échange génétique entre les zones.

La haute qualité et la diversité des paysages typiques (...) qui contribuent à la notoriété internationale de la zone en en faisant un des principaux éléments d'attractivité, se trouve toutefois menacée par la pression anthropique et

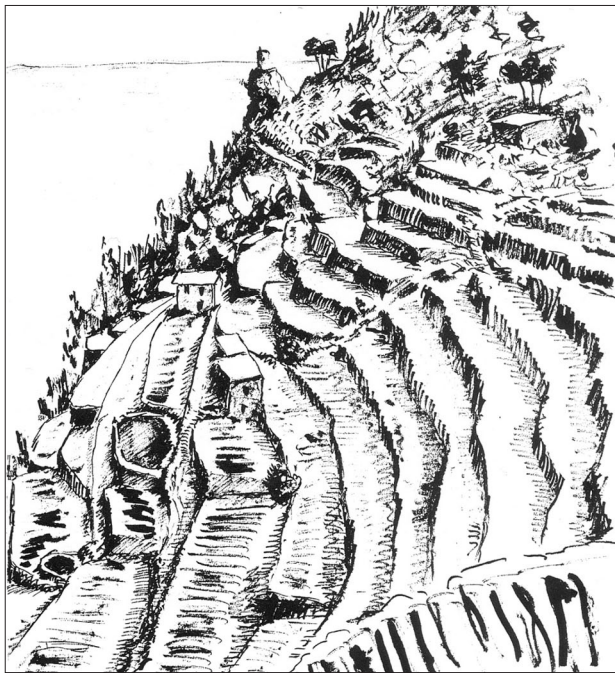
par l'absence d'instruments de protection adaptés ». Il est encore souligné que l'un des récents objectifs résultant de la nouvelle sensibilité vis-à-vis du patrimoine naturel et du paysage est de « Poursuivre la préservation et la gestion de la biodiversité, du patrimoine naturel, des espaces urbains, périurbains et ruraux, à travers un parcours graduel qui va de l'approfondissement des connaissances déjà acquises, à la mise en réseau, à la programmation et à la réalisation d'actions innovantes ».<sup>8</sup>

### Méthodologie d'étude des terrasses et propositions d'intervention pour la requalification des paysages en terrasses dégradés ou abandonnés

Un règlement spécifique pourrait suggérer une méthodologie pour le relevé des caractères des systèmes en terrasses en vue de leur requalification, ainsi que cela a été réalisé, par exemple, dans le cadre de la rédaction du PRG de la Commune de Monterosso en Ligurie, suivant le modèle du projet du parc naturel des Cinque Terre. L'étude systématique de l'évolution du paysage et des caractéristiques de ses terrasses permet d'identifier les lieux les plus importants, de prévoir des interventions possibles et des règles à suivre pour ce qui est des murs, des systèmes de gestion des eaux, des cultures admissibles,



12. Fiche de relevé et analyse d'un système en terrasses dans une zone-échantillon en Ligurie. (A. GHERSI, Studio dei terrazzamenti artificiali liguri: incidenza sulla difesa del suolo e sulla stabilità dei versanti, D'ep. POLIS, Université de Gênes, 1998)

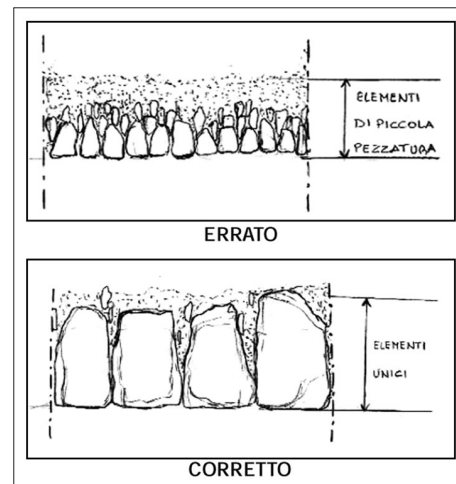


de la possibilité d'utiliser les bâtiments et leurs annexes comme habitations, de la proposition de parcours didactiques passant par les milieux en terrasses les plus intéressants. Des règlements généraux différents concernent les caractéristiques diverses des terrains en terrasses (structurelles, de gestion des eaux, de culture principale et de conduite foncière) : conservation (CE), entretien (MA), consolidation (CO) et faculté de modifier (MO).

Il est ainsi possible de déterminer les éléments qui constituent la base historique du territoire, de formuler des fiches descriptives accompagnées de dessins explicatifs, présentant la description de l'élément, les problèmes de dégradation et les interventions de conservation, de façon compatible avec le maintien des caractères matériels et morphologiques historiques, et de produire un véritable manuel de réhabilitation.

Au cours de ces dernières années, des programmes européens pour la protection et la mise en valeur du patrimoine en pierre sèche et des paysages en terrasses ont été développés, comme « LIFE », « LEADER » ou « ALPTER » (cofinancé par le programme Interreg IIIB Espace Alpin de 2005 à 2008, ayant comme partenaire le département de l'agriculture, des ressources naturelles et de la protection du sol de la Vallée d'Aoste). Les résultats de ce dernier, en particulier, ont permis de publier un *Atlas* des paysages en terrasses de la région alpine et un intéressant *Manuel* de bonnes pratiques pour la réhabilitation des terrasses. Les partenaires ont présenté un nouveau projet (appelé « ALPTER 2 ») dans le cadre de l'avis suivant du Programme de coopération européen Espace Alpin (fin 2008) avec la proposition de constituer une Agence pour le Paysage en Terrasses qui fasse connaître ces milieux, mais celui-ci n'a malheureusement pas eu accès aux financements. Cela demeure toutefois une idée valable à l'échelon local, dans l'optique d'un système de gestion intégrée du paysage de la vigne en Vallée d'Aoste, et cela s'insère aussi parfaitement parmi les objectifs que nous proposons.

Le Parco delle Cinque Terre a également réalisé un manuel utile pour la construction des murs de pierre sèche,<sup>9</sup>



14. Indications pour la réalisation de la tête du mur. (MARTINI, PESCE, DE FRANCHI, voir la note 9)

13. La représentation graphique constitue également une méthode valable pour l'analyse du paysage. (R. AMBROISE, P. FRAPA, S. GIORGIS, *Paysages de terrasses, Aix-en Provence 1993, dessin P. Deffontaines*)

contenant des lignes guides sur l'entretien des terrasses et des indications précises sur les techniques de construction, les formes de la dégradation et la reconstruction des murs.

Il y a aussi de nombreux écomusées sur les paysages en terrasses (le plus proche est l'Écomusée de la vigne et des terrasses de Cortemilia, dans le Piémont), les organismes (SPS - Société scientifique internationale pour l'étude multidisciplinaire de la Pierre Sèche, ASMP - Association suisse pour la sauvegarde des murs de pierre sèche, DSWA Association pour la pierre sèche au Royaume-Uni) et différentes initiatives : inventaire des typologies qui existent, formation professionnelle, revalorisation des paysages et de leurs cultures, attraction d'un nouveau tourisme respectueux des paysages, organisation de conférences et de colloques (11<sup>e</sup> congrès international sur la pierre sèche à Locorotondo, près de Bari, en 2008, le prochain étant programmé à Ambleside, en Grande-Bretagne, au mois de septembre 2010). Il s'agit d'un savoir paysan silencieux qui doit être redécouvert pour sa valeur de patrimoine et pour sa capacité de relancer aussi, par conséquent, le secteur agricole et artisanal.

Toutes ces initiatives visant à faire connaître et renaître la pierre sèche ont réuni différentes compétences et ont montré qu'il existe une identité paysagère commune du réseau des pays de la pierre sèche.

L'APARE (Association pour la Participation et l'Action Régionale) a reconnu que la pierre sèche représente un signe culturel fort de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur et, depuis quelques années, elle poursuit un projet intéressant : elle essaie, en effet, de recréer un réseau territorial entre les professionnels de ce secteur - auteurs de projets (architectes, ingénieurs, paysagistes), agriculteurs, techniciens, maçons spécialisés dans la pierre sèche - et d'être un centre de formation garantissant la qualité et la continuité du savoir (séminaires), un espace ouvert au public pour le sensibiliser à la valeur de ce patrimoine (tourisme culturel et de la nature en plein air, route de la pierre sèche, chantiers expérimentaux de bénévolat et



de formation, voyages d'études, expositions, publications, manuels techniques, bibliothèque). Il est important de parler de la technique, mais aussi de l'histoire, du paysage et de la culture. Le paysage ne doit plus être banalisé et ces territoires peuvent répondre à de nouvelles aspirations, ils sont une mine de richesses à exploiter, ils doivent absolument être reconquis.

Enfin, le Parco delle Cinque Terre organise lui aussi, avec les écoles et les universités, des ateliers pratiques sur le terrain pour enseigner, entre autres, l'art des murets de pierre sèche : il offre le couvert et le logis aux personnes qui sont disposées à apprendre cette technique de construction et à contribuer avec leur propre travail à la restauration des murets du versant, sans oublier les leçons sur l'histoire et sur la flore du territoire.

### Nouvelles expériences

Une dernière stratégie pourrait être celle de constituer des stations expérimentales nouvelles et originales, en suivant, par exemple, l'intuition du Paradiso di Frassina, une exploitation agricole de Montalcino, en Toscane, où, depuis 2005 et avec la collaboration de la Faculté d'agronomie de l'Université de Florence (qui travaille sur la neurobiologie végétale) et de l'Université de Pise, on étudie l'influence positive des fréquences sonores sur la croissance de la vigne, la maturation du raisin et la santé générale de la plante, qui n'a ainsi pas besoin de pesticides. Il s'agit peut-être d'une nouvelle voie à parcourir pour l'agriculture biologique et biodynamique. Les rangées sonorisées (une véritable installation audio dans les champs) sont, en effet, une solution intéressante au point de vue financier, qui s'inspire d'études passionnantes effectuées par les Chinois et par les Coréens à propos de l'impact de la musique sur certaines plantes et qui a suscité une grande curiosité. Les recherches, qui prévoient toute une série d'observations aussi bien en laboratoire que dans les vignes, devraient faire l'objet d'une publication scientifique sérieuse d'ici quelques années.

### Abstract

A regional programme using strategies for development and recovery is fundamental for the safeguarding of the landscape of the numerous vine-growing areas in Valle d'Aosta; this multi-disciplinary process foresees the following:

- the creation of a workshop which will further people's knowledge of these areas and highlight the value and identity of the aforesaid;
- the establishing of "good practice" guidelines regarding vine-growing areas in order to put PTP (Regional Landscape Plan) into action;
- the devising of a long-term development programme with sustainable activities: the creation of an integrated course (which will complete the so-called « *chemin des vignobles* » and the improvement of the system of resources, the historic-rural heritage and ancient irrigation channels), the establishment of protected areas or of a rural park using the experience gained in various co-operation programmes (Interreg IIIA Alcotra, "PAYS.DOC" - Interreg IIIB Medocc, "ALPTER" - Interreg IIIB Spazio Alpino - Alpine Area) and of associations and boards (APARE - Association pour la Participation et l'Action Régionale, Parco delle Cinque Terre) and finally experimenting with new methods such as organic agriculture.

1) Traduit à partir du *Catalogo delle buone pratiche per il paesaggio*, Firenze 2007.

2) Traduit à partir de la L.R. 17/1999 de la Région Toscane.

3) OCM-Vin règlements (CE) 479/08, 555/09.

4) Traduit à partir du PDR 2007-2010, p. 19.

5) G. BINI, Q. JOLY, *Solo le pietre sanno*, Pero 1980.

6) C. SALUSSOLIA, V. OBINO, *À la découverte de nouveaux aspects du paysage de la vigne, tiers paysage et fragment du jardin planétaire*, dans BSBAC, 5/2008, 2009, pp. 329-340.

7) Arrêté ministériel du 30 juillet 1985 (G.U. n° 73 du 28 mars 1986).

8) Programme de coopération Italie-France Interreg IIIA Alcotra (2007-2013), p. 51.

9) S. MARTINI, G. PESCE, R. DE FRANCHI (sous la direction de), *Manuale per la costruzione dei muri a secco. Linee guida per la manutenzione dei terrazzamenti delle Cinque Terre*, La Spezia s.d.

\*Collaboratrice extérieure : Valérie Obino, architecte.



15. Il serait souhaitable de créer des ateliers et des parcours, des zones rurales protégées dont on puisse profiter. (Photomontage V. Obino)